



Source : ICRAF2020

Feuille de route de l'IFCD

Version du 29 mars 2022 validée lors de l'Assemblée Générale du 5 avril 2022

Préambule

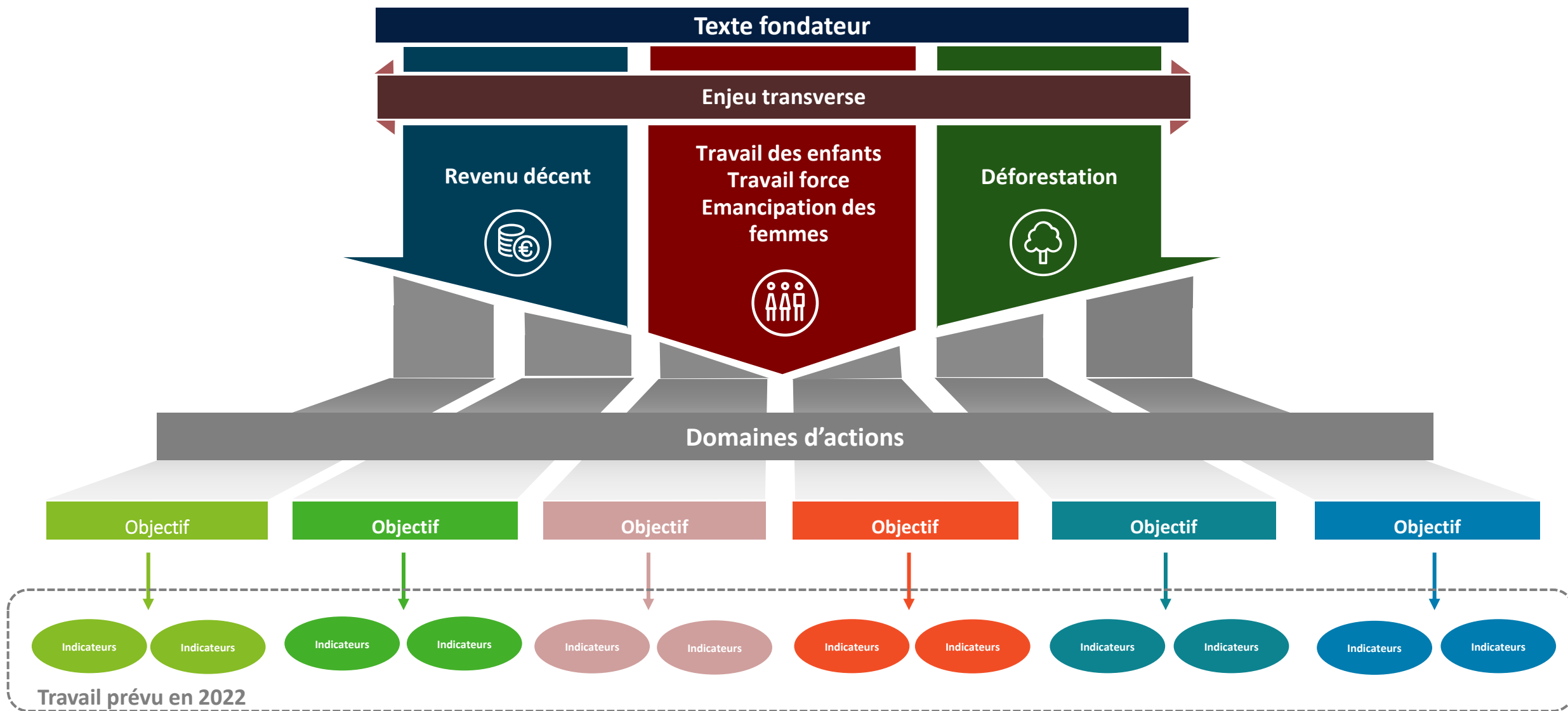
L'Initiative Française pour un Cacao Durable (IFCD) réunit l'Etat, des entreprises de l'industrie, des négociants, des enseignes de distribution, des organisations de la société civile, des instituts de recherche et des organisations académiques travaillant sur la filière cacao et chocolat en France, en lien avec les acteurs internationaux.

Dans l'esprit de "responsabilité partagée", elle vise à regrouper les ressources de tous ces acteurs au sein d'un réseau orienté vers la collaboration et l'action pour atteindre des ambitions communes et contribuer à rendre la filière cacao plus durable d'ici 2030.

La présente feuille de route est issue d'un travail de concertation et de dialogue entre l'ensemble des membres de l'IFCD et soutient la raison d'être de l'IFCD, qui est d'œuvrer pour trouver des solutions durables, au-delà des actions individuelles et collectives déjà déployées, en servant de réseau, de centre de compétences et de plateforme d'échange en matière du cacao durable dans l'optique de faciliter la mise en place de projets innovants et évolutifs et de s'engager dans un dialogue politique avec les pays partenaires.

Chaque année, l'IFCD publiera un rapport annuel d'avancement des travaux de l'Initiative basé sur cette feuille de route. Les avancements seront mesurés par rapport à la situation de départ de 2021.

Structure de la feuille de route



Feuille de route de l'IFCD

Revenu décent

1. Revenu décent des cacaoculteurs

Domaine d'action #1

Objectif 1 : Améliorer le revenu des cacaoculteurs et de leurs familles, afin qu'ils puissent atteindre un revenu décent (au sens du "Living Community of Practice") au plus tard d'ici à 2030, en collaboration avec les pays producteurs

Domaine d'action #2

Définition et atteinte du « Living Income »

Objectif 2 : Définir d'ici fin 2022 un plan d'action au niveau de l'Initiative pour réduire le différentiel existant entre revenu réel et revenu décent pour les cacaoculteurs impliqués dans les chaînes d'approvisionnement du cacao commercialisé en France. Ce plan d'action inclura au minimum des interventions sur les domaines suivants : *Productivité agricole ; Evolution/ adaptation des systèmes de culture et de production ; Optimisation des coûts opérationnels ; Production durable ; Prix "bord champ" ; Diversification des revenus agricoles ; Autonomisation des femmes et lutte contre le travail forcé et le travail des enfants ; Meilleur accès des producteurs aux informations de marché, dans le strict respect du cadre légal et des règles de concurrence ; Sensibilisation des consommateurs à l'objectif de durabilité de la filière*

Objectif 3 : Pour les structures membres ayant des projets/ programmes liés au revenu, inclure un ou plusieurs indicateurs liés au living income, partager au sein de l'Initiative sur la définition de ces indicateurs, et rendre compte de manière transparente auprès de l'Initiative des mesures mises en œuvre d'ici fin 2022

Domaine d'action #3

Répartition de la valeur et traçabilité

Objectif 4 : Veiller à améliorer le revenu des cacaoculteurs en mettant en place des mécanismes comme l'amélioration des prix payés aux cacaoculteurs, primes et autres mesures génératrices de revenus, en travaillant sur l'optimisation des coûts de production lorsque c'est compatible avec les pratiques agricoles durables, et via des mesures d'accompagnement des organisations de producteurs, dans le strict respect du droit de la concurrence.

Feuille de route de l'IFCD

Revenu décent

1. Revenu décent des cacaoculteurs

Domaine d'action #4

Diversification des revenus

Objectif 5 : Promouvoir ou valoriser auprès des cacaoculteurs les systèmes agricoles diversifiés et durables pouvant contribuer notamment à la sécurité alimentaire

Domaine d'action #5

Prix plancher

Objectif 6 : Définir d'ici fin 2022 une méthode de calcul du prix de référence du cacao par pays, sur la base du living income défini pour ce même pays. Identifier au moins un projet pilote de mise en œuvre de ce prix de référence avec l'une des structures membres de l'initiative, et rendre compte des effets de la mise en œuvre du prix de référence sur le revenu des cacaoculteurs pour ces projets (auprès de l'initiative, de ces membres, et de la filière)

Domaine d'action #6

Stabilité et visibilité

Objectif 7 : Identifier et évaluer d'ici fin 2022 les outils à disposition de la filière pour améliorer la stabilité et la visibilité de la production des cacaoculteurs, afin d'en favoriser la mise en œuvre au travers de projets pilotes ayant produit des résultats d'ici 2025 (par exemple, sur la contractualisation pluriannuelle ou la mise en place d'observatoires régionaux) et la mise à l'échelle des outils ayant fait leurs preuves dès que possible.

Feuille de route de l'IFCD

Déforestation

2. Lutte contre la déforestation

Domaine d'action #6

Objectif 8 : Mettre fin, avec l'ensemble des parties prenantes, au plus tard d'ici 2025, aux approvisionnements de l'industrie française du cacao, et ceux de ses partenaires, issus de zones déforestées après le 1er janvier 2020, en cohérence avec le règlement européen en cours de discussion

Domaine d'action #7

Définition de la déforestation

Objectif 9 : S'appuyer sur un cadre de définitions de la forêt (et donc de la déforestation) scientifiquement établies et reconnues :

- 1) soit au niveau international, comme les définitions de la FAO et de la CCNUCC ;
- 2) soit au niveau européen dans le cadre de la réglementation sur la déforestation importée en cours de discussion ;
- 3) soit au niveau local en s'appuyant sur la méthodologie HSC/HVC

Domaine d'action #8

Protection et restauration des forêts

Objectif 10 : Mettre en place des programmes et/ou soutenir des projets de lutte contre la déforestation et de restauration des forêts dégradées en raison de la production de cacao, ainsi que des programmes d'appui aux aires protégées dans les zones de cacaoculture et en périphérie.

Feuille de route de l'IFCD

Travail des enfants, travail forcé, émancipation des femmes

3. Lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, contribution à l'émancipation des femmes

Domaine d'action #9

Mise en place de systèmes et services de surveillance au travail des enfants et travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement et ses communautés productrices de cacao

Objectif 11 : Aboutir d'ici fin 2022 à un état des lieux du # et % de ménages couverts par un système de CLMRS ou systèmes équivalents de mêmes effets et de mêmes résultats

Objectif 12 : Déployer d'ici 2025 des dispositifs effectifs et robustes de "Child Labour Monitoring and Remédiation Systèmes in cocoa (CLMRS)" ou systèmes équivalents de mêmes effets et de mêmes résultats dans les chaînes d'approvisionnement et les communautés productrices de cacao et les lier aux systèmes nationaux de lutte contre le travail des enfants

Domaine d'action #10

Prévention et remédiation au travail des enfants et travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement et ses communautés productrices de cacao

Objectif 13 : Prévenir et remédier les situations de travail des enfants à travers une approche CLMRS ou systèmes équivalents de mêmes effets et de mêmes résultats

Objectif 14 : Favoriser l'établissement de diagnostics permettant la mise en place localement de plans d'action communautaires

Objectif 15 : Promouvoir l'accès à l'éducation pour les enfants et les femmes

Feuille de route de l'IFCD

Travail des enfants, travail forcé, émancipation des femmes

3. Lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, contribution à l'émancipation des femmes

Domaine d'action #11

Inclusion et autonomisation des femmes et des populations vulnérables dans la cacaoculture

Objectif 16 : Renforcer la capacité d'agir des femmes au sein de la production de cacao, notamment à travers l'accès à l'apprentissage et la formation (techniques en cacaoculture et accès aux services de vulgarisation agricole, formation au leadership & prise d'autonomie, ...) et la diversification de revenus en lien avec la sécurité alimentaire

Objectif 17 : Promouvoir des relations équitables (sensibilisation de la communauté/ coopératives/ fournisseurs/ négociants/ banques locales aux enjeux d'égalité femmes-hommes et d'inclusion, inclusion des agricultrices, leur participation et leur pouvoir décisionnaire dans les organisations, meilleur accès à l'investissement, aux financements / crédit, au foncier...) pour faciliter la contribution des femmes à la productivité, la qualité et la durabilité de la production de cacao et soutenir l'autonomisation / l'empowerment des femmes

Objectif 18 : Identifier et évaluer d'ici début 2023 les moyens à mettre en œuvre pour contribuer à la lutte contre les discriminations et à l'atténuation des impacts négatifs de la cacaoculture sur les populations vulnérables

Feuille de route de l'IFCD

Objectifs transverses

4. Transverse

Domaine d'action #12

Lien avec les pays producteurs et les initiatives internationales

Objectif 19 : Contribuer aux programmes des gouvernements, de la société civile et des organisations de cacaoculteurs et appuyer les politiques publiques des pays producteurs en faveur des thématiques ciblées par l'IFCD (revenu décent, lutte contre la déforestation, émancipation des femmes et lutte contre le travail des enfants et du travail forcé), en favorisant l'implication des producteurs et de l'ensemble des parties prenantes des territoires concernés

Objectif 20 : Se concerter avec les pays producteurs, les acteurs du cacao, les membres de l'Initiative et les autres initiatives européennes ou internationales afin d'harmoniser les feuilles de route, notamment en contribuant à l'alignement des objectifs et indicateurs pour faciliter le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre

Domaine d'action #13

Traçabilité de la chaîne d'approvisionnement

Objectif 21 : Garantir la traçabilité et la transparence des approvisionnements directs d'ici à 2025 et au plus tard d'ici à 2030 pour l'entièreté du secteur, y compris les approvisionnements indirects, à l'échelle de l'exploitation dans l'attente de l'échelle définie par le règlement européen dès son entrée en vigueur, dans le but d'assurer un cacao sans déforestation

Feuille de route de l'IFCD

Objectifs transverses

4. Transverse

Domaine d'action #14

Adopter et maintenir des systèmes de production durables

Objectif 22 : Soutenir l'accompagnement des cacaoculteurs dans l'adoption et/ou le maintien de pratiques agricoles durables

Objectif 23 : D'ici 2025 l'intégralité du chocolat produit et/ou commercialisé en France sera certifié par un label de certification environnementale, durable ou de commerce équitable, et/ou sera fabriqué à partir de produits dérivés du cacao issus des programmes d'entreprise, et autres outils, robustes et vérifiés, d'effet équivalent

Objectif 24 : Participer à la réhabilitation et à la rénovation des plantations vieillissantes

Domaine d'action #15

Sensibilisation des consommateurs à l'objectif de durabilité de la filière

Objectif 25 : Contribuer à la sensibilisation des consommateurs et de l'ensemble des acteurs de la filière aux objectifs de durabilité de la filière et aux différents engagements de l'IFCD, notamment sur les enjeux de la déforestation

